



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue le lundi 17 janvier 2022 par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Tenue des séances à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 13 décembre 2021 (assemblées extraordinaire et ordinaire)
5. Comptes
6. Adoption du Règlement #399-21 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2022
7. CPTAQ, demande d'autorisation pour aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 009
8. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)
9. Modification des heures – technicienne en loisir
10. Adhésions professionnelles des employés municipaux
11. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes
12. Demande d'autorisation de passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie
13. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, Demande de don pour la campagne de financement majeure 2021-2023 *Mettons-en plein la vue!*
14. Activité de loisir – Les rendez-vous cardio Pierre-De Saurel
15. Embauche, employé saisonnier (travaux publics)
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions (20 minutes)
19. Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #01-22

2. Tenue des séances à huis clos

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #02-22

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #03-22

4. Adoption des procès-verbaux du 13 décembre 2021 (assemblées extraordinaire et ordinaire)

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter les procès-verbaux du 13 décembre 2021 (assemblée extraordinaire et ordinaire) tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #04-22

5. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	27 772.48 \$	696 592.21 \$
Sécurité publique	615 245 \$	- \$	596 432.54 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	6 945.74 \$	146 124.33 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	9 944.83 \$	336 185.33 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	17 832.45 \$	769 252.67 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	- \$	99 369.56 \$
Loisirs & culture	273 395 \$	6 204.64 \$	240 907.88 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$	- \$	34 079.58 \$
Voirie	243 500 \$	- \$	105 385.80 \$
Administration	- \$	- \$	- \$
Total	3 432 670 \$	68 700.14 \$	3 024 329.90 \$



LISTE DES COMPTES AU 17 JANVIER 2022

	Budget 2022	Période	Cumulatif
Administration générale	894 764 \$	23 879.57 \$	23 879.57 \$
Sécurité publique	642 035 \$	31 084.72 \$	31 084.72 \$
Voirie et réseau routier	588 540 \$	14 057.52 \$	14 057.52 \$
Hygiène du milieu	376 669 \$	12 111.00 \$	12 111.00 \$
Urbanisme, développement & logement	150 801 \$	4 815.77 \$	4 815.77 \$
Loisirs & culture	333 409 \$	12 151.22 \$	12 151.22 \$
Financement	905 782 \$	- \$	- \$
Immobilisation			
Loisirs	75 000 \$	- \$	- \$
Voirie	150 000 \$	- \$	- \$
Administration	165 000 \$	- \$	- \$
Total	4 282 000 \$	98 099.80 \$	98 099.80 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis

- 2021-127 : Raynald Mathieu – Installation septique
- 2021-128 : Ferme Spredor enr. S.E.N.C. – Construction résidentielle
- 2021-129 : Patrick Chagnon – Installation septique



RÉSOLUTION #05-22

6. Adoption du Règlement #399-21- Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil adopte le Règlement #399-21 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2022.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #06-22

7. CPTAQ, demande d'autorisation pour aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 009

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

De recommander l'acceptation de la demande de Madame Nancy Daunais et Monsieur Denis Mathieu auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 009, sur une superficie de 0,0217 hectare (217,1 m²).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

QUE selon la présente demande, une parcelle du lot 4 130 009, d'une superficie de 0,0217 hectare, serait vendue au propriétaire d'un lot contigu, soit le lot 4 130 008;

QUE les propriétaires du lot 4 130 008 désirent acquérir une parcelle du lot 4 130 009 car la limite arrière de ce lot est très proche du bâtiment de ferme des demandeurs, soit à 2,75 mètres;

QUE sur l'emplacement visé par la demande, on retrouve de la pelouse ainsi qu'un chemin en gravier;

QUE le lot 4 130 009 visé par la demande n'est pas utilisé à des fins agricoles, mais seulement à des fins résidentielles;

QUE la superficie de l'emplacement visé par la demande est négligeable (217,1 m²);

QUE le projet demandé n'aurait aucun impact négatif le milieu agricole;

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #07-22

8. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), telles que présentées. La quote-part annuelle pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est fixée 145 332.00 \$ (soit 12 111.00 \$ par mois).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #08-22

9. Modification des heures – technicienne en loisir

CONSIDÉRANT la croissance constante de l'offre en loisir à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qui entraîne de nouvelles tâches pour la technicienne en loisir;

CONSIDÉRANT que la charge de travail de la technicienne en loisir nécessiterait plus d'heures par semaine afin d'offrir un service optimal aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT l'entente commune entre les parties;

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la modification des heures de travail hebdomadaires de la technicienne en loisir, passant de 30 à 32 heures par semaine, tel que convenu dans l'addenda à son contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Que le Syndicat des Métallos soit avisé par écrit de la présente entente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #09-22

10. Adhésions professionnelles des employés municipaux

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement des cotisations annuelles des employés municipaux membres d'associations professionnelles. Pour l'inspecteur municipal, l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.) s'élève à 110.00 \$ taxes incluses. Pour la directrice générale, l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) s'élève à 495.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #10-22

11. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes

Le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes. Il s'agit des propriétés pour lesquelles les taxes n'auront pas été payées depuis 3 ans (solde dû depuis 2019-2020-2021). Les propriétaires recevront un avis afin de les informer de la situation et de la marche à suivre afin de régulariser leur dossier.

RÉSOLUTION #11-22

12. Demande d'autorisation de passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT que le 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le [jour et date de passage dans la municipalité] ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

CONSIDÉRANT que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que [Nom de la municipalité] en fait partie ;

CONSIDÉRANT que l'organisation mettra des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes du 1000 KM sur nos routes prévu dans les tracés déposés.

QUE la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'évènement si le contexte de la pandémie le permet au moment de l'évènement.

QUE la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet évènement.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #12-22

13. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, Demande de don pour la campagne de financement majeure 2021-2023 *Mettons-en plein la vue!*

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE contribuer financièrement à la campagne de financement majeure 2021-2023 *Mettons-en plein la vue!* de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, visant l'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et le réaménagement de l'unité de médecine nucléaire, pour un montant de 250\$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #13-22

14. Activité de loisir – Les rendez-vous cardio Pierre-De Saurel

Cette année, l'activité *Les rendez-vous cardio Pierre-De Saurel* reviendra sous forme d'un circuit hivernal intermunicipal, ayant comme principal objectif de faire sortir les citoyens à l'extérieur ainsi qu'à découvrir ou à redécouvrir les infrastructures ou activités municipales.

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher
Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil accorde un budget de 500.00\$ plus taxes pour l'activité *Les rendez-vous cardio Pierre-De Saurel*, visant à couvrir les frais pour l'animation de l'activité, l'achat de café et de chocolat chaud, ainsi que des prix de présence qui seront tirés au hasard parmi les participants par la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #14-22

15. Embauche, employé saisonnier (travaux publics)

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste disponible à la voirie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager une personne à titre d'employé saisonnier pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du Règlement 370-18 - Politique d'embauche, qui stipule que l'employeur peut vérifier parmi les employés saisonniers qui ont travaillé précédemment si certains sont intéressés à revenir au travail et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer



Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

De procéder à l'embauche de M. Alain Lavallée à titre d'employé saisonnier aux travaux publics, selon les besoins du service et aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #15-22

16. Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 434753 – Accusé de réception et demande de documents supplémentaires
- 2) CPTAQ, dossier 434646 – Accusé de réception
- 3) CPTAQ, dossier 434347 – Avis de conformité
- 4) MRC de Pierre-De Saurel, Résolution 2021-11-337 – Demande à la CPTAQ au sujet d'une demande à portée collective relative au dossier des îlots déstructurés
- 5) M. Jacques Péloquin, commentaires sur le taxation annuelle (taux agricole)
- 6) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Demande d'autorisation – Stabilisation d'une berge de la rivière Richelieu - 60C, chemin des Patriotes – Lot 4 129 688 - Sainte Victoire de-Sorel

17. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

18. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires par courriel.

Aucune question n'a été reçue.



RÉSOLUTION #16-22

19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.